

Ville d'Allauch

Permanences de la CAUE

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) aide tous les maîtres d'ouvrage, et encourage la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages.

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est un organisme investi d'une **mission d'intérêt public**, qui a pour objectif de promouvoir la **qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement**, dans le territoire départemental. L'architecture, les paysages et le patrimoine sont d'intérêt public.

Les missions du CAUE sont de conseiller, de former, d'informer et de sensibiliser. Son approche est pédagogique et répond aux enjeux de la société, tels que la maîtrise de la consommation foncière, la démocratisation de l'architecture, la gestion des ressources naturelles, ou les économies d'énergie.

L'Architecte-Conseil intervient sur le volet paysager, l'insertion dans le site, le terroir et les abords.

Le CAUE offre un conseil sur l'architecture, et il est préférable d'aborder ce volet de la construction en amont du dépôt de dossier.

Permanences

Les prestations sont gratuites. Pour prendre rendez-vous, contactez le Service Urbanisme au : 04 91 10 48 40.

CONTACT

SERVICES MUNICIPAUX

Service Urbanisme

Montée Jean-Baptiste Tiran
13190 Allauch

 04.91.10.48.40

 [VOIR LA FICHE](#)

MAIRIE D'ALLAUCH

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :
8h30 > 12h30 - 14h > 18h
Vendredi :
8h30 > 12h - 14h > 17h30
Samedi :
8h30 > 12h